

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur.—A. E. AUBRY

JE CROIS J'ESPÈRE ET J'AIME.

Editeur-Propriétaire.—LEGER BROUSSEAU.

Une interprétation pontificale.

Quel que soit l'intérêt de légitime curiosité qui s'attache à la question résolue, ce nous semble, dans cet article, il y a, pour nous, un intérêt beaucoup plus grand qui nous en fait exposer la solution. Ce n'est pas une simple satisfaction donnée à l'esprit et à l'amour abstrait de la vérité, c'est le caractère d'une des grandes lois religieuses rendu plus auguste, plus impérieux et plus sacré.

Tous ceux qui ont cherché, dans l'interprétation de l'Apocalypse, la connaissance des temps et des faits à venir, ont rencontré, au milieu des difficultés d'ensemble et de détail, un mot particulièrement difficile à expliquer. Qu'est-ce qui peut-être appelé, comme nous le voyons dans le texte sacré, le *Signe de la Bête*? Quel est ce signe que devront porter à la fin des temps "tous ceux qui voudront vendre ou acheter," tous ceux qui ne voudront pas être mis en dehors de toutes les relations sociales, "petits ou grands, riches ou pauvres, libres ou esclaves"? Quel est ce signe qui pourra se voir "dans la main droite ou sur le front (1)?"

Qu'on nous permette de le dire : Si cette question, maintenant résolue pour nous, n'eût touché de très près à l'accomplissement d'une des plus saintes lois de la pratique morale et religieuse, nous enissions mis peu de zèle et d'empressement à faire remarquer la solution qui ressort d'une interprétation donnée par l'autorité pontificale. La Providence, qui a donné à l'Eglise tous les livres divins, et les plus mystérieux comme les autres, s'est réservé d'en faire connaître le sens graduellement, et avec plus ou moins de plénitude selon le besoin des temps ; ce que, du reste, elle se plaît à révéler parfois pour la consolation et le soutien des uns, n'est pas une nécessité pour tous ; il y a des vérités dont l'intelligence est une faveur, et dont la divulgation est rarement opportune. Mais telle n'est pas, croyons-nous, la question que nous avons posée.

Il y a bien, il y a vingt ans, qu'en parcourant un Opuscule des plus remarquables (2), nous fumes très frappés d'y rencontrer le passage suivant d'une bulle adressée en 1798 par le pape VI aux Evêques de France réfugiés en Angleterre :

"Nous savons maintenant ce que veut cette sagesse perverse qui a enivré de ses poisons tous les peuples ; qui, sous le nom de philosophie, s'est emparée de l'esprit public, et qui est venue l'école de toute espèce d'impieété, de licence, de cupidité, de perfidies et de débauches, la source de toutes les calamités et de toutes les douleurs, montrant au grand jour qu'elle n'a été inventée que pour renverser toutes les choses divines et humaines. Ceux qui l'ont suivie se sont séparés de nous, et, portant sur leur front le caractère de la bête, ils ont combattu contre l'Agneau et livré à l'Eglise les plus cruelles attaques. Qui non modo se a nobis segregaverunt, sed etiam characterem bestiarum in frontibus suis præferentes, cum Agno pugnaverunt." (Bulle *Constantinam vestram* du 10 novembre 1798.)

En lisant ce passage, nous fumes très surpris, comme le seront probablement la plupart de nos lecteurs, de trouver ainsi appliquée une expression dont le sens était toujours demeuré mystérieux et scellé. Le mystère demeurait toujours, néanmoins, car nous ne voyions pas du tout en quoi l'impieété des révolutionnaires de 93 se distinguait de celle de tant d'autres ennemis de l'Eglise lors de leurs déviances, et comment il se faisait qu'elle avait imprimé sur leurs fronts le caractère de la bête. Nous devons admettre le fait ; car si la parole du Chef et Docteur suprême a toujours droit à la croyance et au respect, c'est surtout quand elle s'adresse à des évêques persécutés, pour les consoler, les fortifier et leur montrer le véritable caractère de la persécution qu'ils subissent. Ce n'est point par de vaines métaphores et par les stériles artifices de l'éloquence humaine que l'autorité pontificale va jamais chercher à soutenir le courage et la constance de pasteurs dépouillés et persécutés. Toutes ses paroles sont vérité, et ceux à qui elles s'adressent peuvent les méditer avec l'assurance d'y trouver force et lumière.

Voilà bien ce que nous nous disions ; mais l'esprit parfois a des exigences inquiètes, qui font qu'il n'est satisfait que lorsqu'il a compris ce qu'il admet. Il n'y avait plus à douter que les temps annoncés étaient arrivés, où les impies porteraient sur leurs fronts le caractère de la bête ; que ces impies avaient paru à l'époque de la révolution, de 93, et que c'était en suivant les doctrines professées par elle, qu'ils s'étaient imprimés à eux-mêmes cette sorte de caractère. L'explication du problème ne tarda pas beaucoup à se faire. Nous la trouvâmes, en 1846, dans une instruction pastorale d'un

évêque qui n'avait pas songé à la donner, et qui ne paraissait pas avoir connaissance ou souvenir des paroles adressées par Pie VI aux évêques de France. Dans son mandement pour le carême, Mgr Rendu, évêque d'Annecy, exhortait ses diocésains à observer et à sanctifier le jour du Seigneur, leur rappelant l'antiquité, la solennité et le caractère de ce précepte.

L'institution divine du sabbat et son observation par le peuple choisi, constituait un *pacte éternel* entre Dieu et les enfants d'Israël, un *signe qui devait toujours subsister* (3). L'éloquent prélat faisait remarquer que ce repos d'un jour donné à l'homme élève sa pensée au-dessus du cercle de ses occupations quotidiennes ; qu'au milieu des pratiques destinées à le sanctifier, l'intelligence s'éclaircit, le cœur se console, la volonté se relève et s'affermir ; que c'est particulièrement le jour des inspirations saintes et des illuminations spirituelles, témoin cette merveilleuse Apocalypse qui se révèle tout entière à saint Jean dans son île un jour de dimanche : *Fui in spiritu in dominica die*, etc. (C. I. v. 10). Mais il faisait remarquer aussi que ceux qui ne vont plus dans la maison de Dieu pour l'invoquer, lui rendre leurs hommages et entendre sa parole, tombent dans l'obscurcissement de l'esprit et la dépravation du cœur, première source de dégradation et d'abaissement moral. En outre, la nécessité d'un jour de repos se faisant inévitablement sentir à l'homme pour réparer ses forces, si le jour désigné par la religion n'est point observé et sanctifié comme elle le prescrit, on se voit en choisir un autre, le jour de repos n'est plus qu'un jour de criminelles distractions ; et presque toujours d'avilissantes débauches, seconde source d'abaissement moral et physique.

La conclusion était dès lors facile à tirer. Ceux qui rejettent le *signe* du Seigneur, se condamnent eux-mêmes à porter le *signe de la bête*, car ils tombent inévitablement dans un état où toutes les facultés de l'homme se réduisent à satisfaire en lui les instincts de la brute, aussi bien la féroce que l'animal du bien-être.

Or, voici ce qui distingue tout spécialement la Révolution de 93 : c'est qu'elle a rejeté solennellement le *signe* du Seigneur, en substituant d'autres jours à ceux qu'il s'était choisis. Depuis bien des siècles, l'impieété avait dit : *Quiesce faciemus dies festos Dei a terra* ; mais à aucune époque connue elle n'avait eu le pouvoir de changer légalement les temps et les jours, et de faire en sorte que le travail ou le repos devint un signe de distinction ou de séparation entre les serviteurs de Dieu et ses ennemis. On comprend donc aisément ce qui est dit, que "nul ne pourra vendre ni acheter, s'il n'a le caractère de la bête sur le front ou dans la main droite." Le précepte de l'observation du dimanche, substitué au sabbat, emporte deux choses : la nécessité de se rendre avec les fidèles dans le lieu saint pour assister au divin sacrifice, et l'obligation de s'abstenir d'œuvres serviles ; ce sont là deux signes auxquels on pourra et on devra toujours reconnaître un chrétien quel que étranger qu'il puisse être, quelles que soient sa condition et sa position sociales. N'est-ce pas porter sur le front le signe opposé que de rompre de l'accomplissement du précepte divin, et ne pas oser faire acte public du christianisme aux jours dont la sanctification est prescrite ? Et n'est-ce pas porter le même signe dans la main droite que de se livrer au travail et aux œuvres serviles incompatibles avec le repos des saints jours ?

Que l'on veuille bien le remarquer : tous les autres actes de la vie chrétienne peuvent se faire en secret ; aucun n'emporte d'une manière obligatoire, une profession de foi publique et souvent réitérée. Quoi que puissent faire les chrétiens fidèles pour cacher leurs principes et leur vie, ils seront toujours signalés à l'animadversion de leurs ennemis, par l'observance du double précepte qui les oblige, au moins une fois en sept jours, à faire acte de présence dans le lieu saint, et à s'abstenir des œuvres communes. C'est bien là le *signe perpétuel* convenu entre Dieu et son peuple. Et quand l'impieété en sera venu à faire ouvertement la guerre au christianisme, quand la lutte sera uniquement, comme elle doit l'être un jour, entre ceux qui veulent encore une religion et ceux qui n'en veulent plus, nous savons à quel signe on reconnaîtra les serviteurs de Dieu et les adorateurs de la bête.

Nous concevons très bien qu'au moyen de ce signe parfaitement visible, ceux qui auront pour eux la puissance et l'immense majorité du nombre, puissent mettre les chrétiens en dehors des conditions et des avantages de la vie sociale, non-seulement les priver de toutes fonctions publiques, mais les réduire même à ne pouvoir ni vendre ni acheter, ainsi que le dit le texte de l'Apocalypse. Il y a déjà bien des années qu'un centre

de l'Europe, dans un petit Etat qui participe à tous les avantages de la civilisation française, allemande et italienne, on a vu se former contre les catholiques une coalition semblable à celle qui se fera, à la fin des temps, contre le petit nombre de chrétiens qui garderont la foi et en pratiqueront les œuvres. L'Union protestante de Genève recommandait à ses membres de ne pas acheter chez les catholiques les objets dont ils pouvaient avoir besoin, ou, s'ils étaient marchands eux-mêmes, de ne point vendre aux catholiques à des conditions aussi avantageuses qu'à leurs coreligionnaires ; s'ils avaient à se faire servir, de ne point prendre chez eux de domestiques catholiques, ou, s'ils étaient dans le cas de servir eux-mêmes, de ne pas se mettre au service de maîtres catholiques ; en un mot, les associés devaient s'interdire tout ce qui pouvait mettre entre les mains des catholiques quelque pouvoir, quelque influence et quelque moyen d'existence publique ou privée. Dans une petite république comme la ville et le territoire de Genève, on se connaît généralement assez pour que dans la plupart des cas on sache si ceux auxquels l'on a affaire sont catholiques ou protestants ; mais quand la scission se fera en tous lieux, comme déjà elle tend à se faire, non plus entre catholiques et protestants, mais entre la religion et l'impieété, entre les enfants de l'Eglise et ses ennemis, il faudra un signe pour se reconnaître, et ce signe ce sera l'observance du jour du Seigneur par l'accomplissement du double précepte de l'assistance au divin sacrifice et de l'abstinence des œuvres serviles. Quiconque portera ce signe devra s'attendre à souffrir, à être signalé comme un de ceux auxquels il ne faut vendre ni acheter. Peu importe le nom par lequel on qualifiera alors ceux qui seront fidèles au précepte divin ; les dénominations de *jésuites*, de *cléricaux*, d'*ultramontains*, auront sans doute vieilli et n'exprimeront plus assez la haine que leur porteront leurs ennemis ; mais on les traitera tout au moins de *fanatiques* et peut-être même de *rebelle*, car qui sait si on ne prétendra pas les forcer à la transgression par des lois qui, dans l'intérêt supposé du commerce, obligeront tous les marchands à vendre chaque jour, à tout venant, sans distinction d'objets nécessaires ou superflus ? Quelles ressources n'a pas la légèreté lorsqu'elle est entre les mains des impies !

Ainsi l'interprétation pontificale est pleinement justifiée ; elle n'est pas seulement admissible : ce serait une témérité de la douter, et de dire que le caractère de la bête, tel qu'il est annoncé par le texte sacré, n'existe pas encore, lorsque le pontife affirmait que déjà ce signe était sur le front des hommes qui ont suivi la philosophie du dernier siècle ; nous voyons maintenant en quoi consiste ce signe, quel en est le caractère particulier ; et l'explication qui nous en a été fournie par les faits, rapprochés de l'enseignement des pasteurs, satisfait bien mieux l'esprit que si l'on voulait s'attacher au sens purement littéral : d'abord parce que le sens littéral ne s'accorderait plus avec l'interprétation du pontife, car les sectateurs de l'impieété philosophique n'ont jamais porté sur leur front un signe matériel qui les distinguât du reste des hommes ; en second lieu, le sens moral et figuré a ici une portée pratique qui le rend bien supérieur au sens littéral en utilité et en noblesse ; et enfin ce sens moral, qui n'oblige pas à regarder puérilement chaque individu au front ou dans la main droite, est cependant bien plus visible que tout signe matériel, car il est extrêmement facile de remarquer l'homme qui se rend dans la maison de prières ou qui s'abstient du travail auquel se livrent les autres.

Ce n'est donc pas sans une raison des plus graves que la vigilance des pasteurs a rappelé en tous temps aux fidèles l'observance et la sanctification des jours réservés à Dieu ; et aussi nulle œuvre n'a un caractère plus réellement social, plus profondément religieux que celle des fervents chrétiens qui se dévouent à remettre en honneur le saint jour (1). Pourraient-ils ne pas défaillir dans leurs efforts, mais s'attacher à leur œuvre avec cette constance que Dieu couronne à la fin par le succès ; car ils soutiennent l'institution la plus antique, la plus nécessaire au perfectionnement intellectuel et moral de l'homme, celle qui doit jusqu'au dernier des jours séparer le peuple de Dieu de ceux qui ne sont point son peuple. Le signe qu'ils portent et qu'ils s'efforcent de propager est vraiment le signe des élus. Pourraient-ils l'intelligence et le zèle des hommes de foi parvenir bientôt à faire respecter ce signe de ceux-là mêmes qui ne veulent point l'accepter !

Nous le répétons encore : ces vœux et ces conclusions pratiques résument pleinement l'intention que nous avons

(1) La publication de l'Observateur du Dimanche est assurément une de celles qui répondent le mieux aux besoins de l'époque actuelle et qui méritent le plus la reconnaissance des vrais chrétiens. Aussi nous constatons avec joie qu'arrivé à son neuvième volume, elle n'a rien perdu de l'intérêt qu'elle a excité dès les premiers moments de son apparition.

en rappelant et expliquant l'interprétation donnée par Pie VI au passage de l'Apocalypse. Comme c'est l'esprit de sagesse aussi bien que l'esprit de vérité qui parle par la bouche du Chef de l'Eglise, nous devons croire que toute interprétation donnée par la chaire pontificale est non-seulement vraie, mais qu'elle est utile et opportune. Nous admettons donc, d'après Pie VI, que les temps sont venus où l'impieété porte sur le front le caractère de la bête, et nous croyons voir qu'un des fruits de cet enseignement doit être de rendre le jour du Seigneur plus auguste et plus sacré pour tous les chrétiens. De même nous admettons, d'après Grégoire XVI, que s'est accompli de nos jours ce que le prophète voyait en figure, que le *puits de l'abîme a été ouvert* (2), et qu'il l'a été par la proclamation du principe de liberté de l'erreur. Déjà l'expérience nous a fait voir ce que disait le pontife, que la fumée qui s'élève de ce puits a obscurci le soleil de la vérité ; et dans les sauterelles qui en sortent pour ravager la terre, il nous est facile de reconnaître les milles systèmes dont la marche violente est appelée *progrès*, et dont le résultat est la ruine morale et matérielle des sociétés. Mais tout en constatant et justifiant l'interprétation donnée, nous nous gardons bien d'aller plus loin, et nous ne prétendons pas dire si les temps désignés par le prophète sont les derniers, comme quelques-uns le croient ; et quand ces temps prédits devraient être les derniers ou les précéder plus ou moins prochainement, il serait encore parfaitement libre de penser que les faits qui les marquent dès aujourd'hui ne constituent qu'un accomplissement partiel, qui serait une sorte d'avertissement et permettrait d'espérer des temps plus heureux avant l'entier accomplissement. L'interprétation individuelle a trop de dangers pour que nous soyons tentés de nous y livrer, car nous voyions qu'elle produit d'ordinaire trop de confiance ou trop de découragement. Nous croyons que jusqu'à la fin des temps la vérité se révélera et les voiles de l'avenir s'enlèveront ; tant qu'il le faudra pour la consolation et le soutien des élus ; mais il nous semble que jusqu'au dernier jour il devra rester assez d'incertitude sur le caractère et le moment de la lutte finale, pour que ceux qui défendent la cause de Dieu et son Eglise combattent encore avec quelque espérance de triompher même en ce monde.

L'Angleterre et la rébellion.

On lit sous ce titre dans le *Phare des Laes* :

La guerre américaine a ses prodiges, et l'un de ces prodiges est l'approvisionnement d'armes des rebelles. Dans les récentes et terribles batailles de la Virginie, on a pu se convaincre qu'ils n'avaient pas le désavantage sous ce rapport. Ils sont bien munis de fusils et de canons et savent s'en servir, comme on l'a vu.

Il fut un temps cependant où le Nord pensait leur avoir fermé tous les marchés où ils avaient chance de se procurer des armes. Comme ils ne peuvent en fabriquer chez eux, et que l'on croyait les avoir entourés d'une ceinture de navires suffisante pour leur interdire la ressource de l'importation, on s'était dit, en proclamant le blocus : "Maintenant nous avons fermé leurs ports, et si forte que soit leur résolution de résister au gouvernement, il faudra bien qu'ils se soumettent lorsque les instruments de guerre leur feront défaut."

Mais voilà qu'à la grande surprise du Nord, le blocus n'empêche pas les rebelles de s'approvisionner d'armes et de munitions. Tout ce qui a été par eux détruit ou perdu sur les champs de bataille, détérioré par l'usage, comblé dans les rivières, tout cela a été remplacé, grâce à de nouvelles importations.

Le gouvernement rebelle lève des troupes fraîches ; immédiatement elles sont armées et équipées. Des bandes de guerillais se forment dans les Etats frontières : elles sont aussitôt pourvues de tout ce qu'il leur faut pour combattre.

Sur une population d'un million d'individus capables de porter les armes, dans les Etats insurgés, il y en a bien peu qui ne possèdent au moins un fusil. Les rapports suivant lesquels les rebelles seraient dépourvus d'armes, doivent être regardés comme de grossières exagérations. Le fait est qu'ils sont mieux pourvus d'armes que de soldats. Ils sont affamés, ils marchent nu-pieds et en haillons ; mais ils ont fusils, poudre et balles ; de leurs batteries bien montées sur les rives des grands fleuves, ils fondent la marine du Nord, et défient sièges et bombardements.

D'où viennent donc leurs armes ? Voici la réponse que fait à cette question un correspondant de la presse du Sud :

"Nous avons à notre service toutes les fabriques anglaises. Sans l'Angle-

terre, il y a longtemps que nous aurions été obligés de cesser la guerre ; l'Angleterre est notre meilleur ami, et surtout la plus utile. Les fonderies anglaises forment nos canons ; les armuriers anglais forgent nos carabines ; les navires anglais nous amènent les articles indispensables ; enfin les aventuriers anglais forcent le blocus et alimentent la guerre suivant ses besoins. C'est un mérite, une gloire en Angleterre de forcer le blocus américain ; c'est une vertu aux yeux des Anglais de fournir au Sud opprimé le moyen de vivre séparé de l'Union. Le contrebandier qui l'entreprend est un philanthrope digne de l'admiration et du respect de tous. La presse anglaise vante ses exploits ; les ministres anglais l'encouragent en saisissant toutes les occasions de dire que l'Union est à jamais dissoute et que le succès des Etats esclaves est certain."

Cette explication est aussi exacte qu'elle est franche. Il est vrai que si les généraux du Nord avaient montré la moitié autant d'habileté que ses soldats ont déployé de courage, la guerre serait finie aujourd'hui. Mais il n'est pas moins vrai que sans les fournitures d'armes faites par les Anglais et introduites dans les Etats à esclaves par la contrebande anglaise, les rebelles, si maladroitement que la guerre ait été conduite, auraient déjà été forcés de se soumettre, par cette raison seule qu'ils auraient été désarmés et sans défense.

Proclamer, comme l'a fait le ministère anglais, que le gouvernement de l'Union est condamné à la défaite et que la rébellion est prédestinée au succès, est aussi avantageux aux rebelles qu'une reconnaissance de leur indépendance. Attaquer les Etats du Nord, comme l'a fait encore le même ministère, pour leur manière cruelle de faire la guerre, est une façon d'éveiller la sympathie pour les rebelles et de faire penser que c'est une œuvre de merci de les assister.

Par ces artifices, et avec l'aide de la presse périodique qui prend les Etats du Nord pour sujet quotidien d'attaque, le public anglais est instruit à considérer le gouvernement de l'Union comme étant dans son tort, la rébellion comme étant un procédé légitime de la part des propriétaires d'esclaves, la cause sécessionniste comme étant juste et destinée à triompher, — et à regarder comme un mérite de hâter ce triomphe, en fournissant des armes à cette cause.

Toute la conduite de l'Angleterre dans cette affaire n'est que la répétition de ce qu'elle a toujours fait à l'égard des nations qu'elle jalouse et dont elle avait intérêt à désirer la ruine. Avec le retour de la paix et de l'Union, ce qu'il y a de mieux à souhaiter aux Etats-Unis, c'est de ne jamais imiter la politique de leur ancienne métropole.

Les Iles de la Magdeleine.

On lit dans le *Journal de l'Instruction Publique* :

Les Iles de la Magdeleine, comme tout le monde le sait ou plutôt comme tout le monde devrait le savoir, appartiennent au Bas-Canada. C'est pour cela sans doute que nous n'en recevons guère de nouvelles que par le Nouveau-Brunswick ou par l'île du Prince-Edouard. Ces colonies ont, à diverses reprises, tenté de se les annexer ; et il fut même un temps où notre gouvernement, peu instruit des ressources et de l'importance de ce groupe d'îles, n'aurait pas été très-éloigné de se les laisser enlever. Les habitants eux-mêmes, découragés du peu de succès de toutes leurs demandes, étaient assez enclins à se joindre à l'île du Prince-Edouard ; heureusement que l'initiative de feu M. Christie, si longtemps représentant du comté de Gaspé, et plus tard, les rapports du Capitaine Fortin, surintendant des pêcheries, ont attiré l'attention de nos hommes publics sur cette précieuse possession, qu'il ne tiendrait qu'à nous de rendre prospère et profitable.

Avant la brochure dont nous nous occupons, l'assemblée législative avait publié en 1853, un travail très-intéressant sur les Iles de la Magdeleine et les *Transactions* de la Société Littéraire et Historique de Québec, dans le 3e volume, publié en 1837, renferment un excellent article du Lieutenant Baddeley, sur la géologie et l'histoire naturelle de cette partie du pays. Ceux qui ne se trouvent point suffisamment renseignés par la brochure de M. Sutherland, pourraient consulter avec avantage ces deux documents.

Ce groupe, formé de onze îles, et de nombreux îlots et rochers de différentes grandeurs, se trouve à un peu plus du tiers de la route qu'il faudrait faire pour se rendre de l'île du Prince-Edouard à l'île d'Anticosti. Les terres les plus voisines sont, au nord, cette île solitaire et sauvage, au sud l'île du Prince-Edouard, à l'est l'île du Cap-Breton et à l'ouest le Nouveau-Brunswick et la Gaspésie.

Les principales îles du groupe, en commençant au nord-est, sont d'abord l'île de la Magdeleine proprement dite, appelée autrefois l'île Royale et à laquelle on a aussi donné le nom de l'amiral Coffin. Par une assez funèbre coïnciden-

ce, un rocher, situé au sud-ouest de tout le groupe, s'appelle le *Corps-Mort*, en anglais "Dead Man's Island," à raison de l'illusion qu'il produit à une certaine distance. Vient ensuite *Allright Island*, à laquelle nous n'avons pu trouver de nom français dans les documents que nous avons consultés ; cela vient sans doute de ce qu'elle a été longtemps considérée comme faisant partie de l'île de la Magdeleine, à laquelle elle est presque contiguë. *L'île aux Meules* ou le *Cap-aux-Meules*, a reçu son nom de deux monticules qui ressemblent, de loin, à des meules de foin. Par un de ces quiproquos bizarres dont abonde notre géographie, les anglais en ont fait *Grindstone Island*. C'est dans l'île *Amherst*, ou *Aubert*, où se trouve le *Haave-Aubert*, que se tient la cour de circuit. Le nom d'*Amherst* lui a été donné en l'honneur du général Amherst, qui prit une si grande part à la guerre de la conquête ; et celui d'*Aubert* lui venait, assure la tradition, d'un des compagnons de Jacques-Cartier. L'île d'*Entrée* est située à l'entrée sud-ouest de tout le groupe. Les Iles aux Oiseaux, à une assez grande distance au nord est ; l'île Bryon, au nord, et le *Corps-Mort* au sud-ouest, sont les plus isolées de ce curieux archipel. Les autres se rejoignent presque par des batteries et de nombreux îlots et rochers à fleur d'eau qui les entourent.

La pêche est l'occupation principale des habitants — le hareng, le maquereau et la morue y abondent en leurs saisons. Le maroulin, le loup marin, la vache marine et quelquefois même la baleine s'y capturent en assez grande quantité. Les vaisseaux des Etats-Unis, de la France, de l'Angleterre et même de l'Espagne viennent s'y charger de ces produits précieux. Le sol, dans quelques-unes des îles, est fertile ; l'on y trouve du plâtre, de l'albâtre et diverses espèces d'oreilles.

La population est de 2659 habitants, presque tous acadiens ou canadiens. Il y a trois églises catholiques et trois chapelles protestantes, dont deux ne sont pas encore terminées. La population catholique est placée sous la juridiction de l'évêque de Charlottetown, dans l'île du Prince-Edouard.

Lors de la conquête, il y avait déjà un bon nombre de familles acadiennes. Mais les pauvres acadiens n'ont point de chance, et l'amiral Coffin, qui ramenait avec lui Lord Dorchester, en passant devant ces îles, obtint de ce gouverneur la promesse d'une concession qui lui fut faite en 1798. L'amiral ni ses héritiers n'ont jamais voulu concéder eux-mêmes autrement qu'à bail emphytéotique. Lors de l'expiration de ces baux, il arrivera à la population acadienne des îles de la Magdeleine ce qui arrive aujourd'hui à celle de l'île du Prince-Edouard, à laquelle nous osons dans ce moment un asile à Matapédia. Ne serait-il point mieux de prévenir un pareil malheur ? Cette question mérite l'attention de la législature et de ceux qui s'intéressent à la race acadienne, sans compter que l'état précaire de la propriété aux Iles de la Magdeleine empêche toute amélioration et fait qu'elles n'ont point pour le Bas-Canada l'importance qu'elles devraient avoir.

Canton d'Amherst.

Monsieur le Rédacteur,

Pendant bien longtemps ce petit morceau des terres de la Couronne, quoique très près du fleuve St. Laurent et situé d'une manière avantageuse pour sa colonisation, a été complètement ignoré du colon et n'a été visité, jusqu'à ces dernières années, que par les chasseurs ou par des spéculateurs qui pillaient, dans mille occasions, les meilleures espèces de bois, comme leur propre bien, surtout dans les environs des rivières qui le traversent.

Il y a quelques années, l'on a vu une société se former, en grande partie d'ouvriers de Québec et de ses environs, pour essayer, au moyen d'un versement mensuel très modique en argent, d'y ouvrir une petite colonie, et afin de trouver, dans les dures années qui commencent alors à se faire sentir, plus d'avantage pour un grand nombre de familles. Le canton fut arpenté aux frais du Gouvernement avec les fonds de la Société en déduction sur le prix d'achat qu'elle était censée payer, trente centins par acre en superficie. Des hommes jugés compétents furent envoyés pour faire choix de la meilleure partie du terrain et le défrichement commença. La société, voulant tirer avantage du sol à mesure que le défrichement s'opérait, imita les deux ou trois colonies qu'elle trouva établies dans le canton et fit ensemencer ses terres défrichées. Le résultat obtenu démontra par la beauté des légumes et surtout des grains qui ont été jusqu'à maintenant de quatre ou cinq pieds, que le sol, bien que pierreux en beaucoup d'endroits, était de nature à donner de bien belles espérances au défricheur.

Le succès, néanmoins, ne fut pas complet, vu que ces grains, mis en terre trop tard le printemps, ne purent arriver suffisamment à maturité, et la société dut renoncer aux avantages qu'elle avait eus retirés de la culture de ses terres. L'expérience d'une année avait été suffisante pour montrer que le prix exorbitant qu'il lui fallait payer aux hommes employés pour cette fin et pour les bêtises indispensables, que la grande difficulté de trouver des hommes capables de cultiver dans les paroisses environnantes, que par dessus tout, l'impossibilité de communiquer en voiture

(1) Et faciet omnes, quatuor et magnos, et divites et pauperes, et liberos et sorores, habere characterem in dextera manu sua, aut in frontibus suis : et ne qui possit emere aut vendere, nisi qui habet characterem, aut nomem bestiarum, aut numerum nominis ejus. Apoc. xiii, v. 16, 17.

(2) *Quid allens omnes?* par l'abbé Gaume. Paris, 1843.

(3) *Constantiam filii Israel Sabbatum, et celebrant sabbatum in generationibus suis. Pactum est sempernum inter me et filios Israel, signumque perpetuum.* (Exod. xxxi, v. 16-17.)

FAITS DIVERS.

NOYÉ.—Dimanche dernier, dans la nuit, un jeune homme du nom de Lavoute, de la Rivière du Loup, s'était embarqué à bord du vapeur *Napoleon*, à Trois-Rivières. Depuis on n'a pas eu de ses nouvelles. On craint qu'il ne soit tombé du pont du vapeur à l'eau.

INCENDIE.—Hier la maison et les étables de M. F. X. Bergeron, à St. Antoine de Tilly, ont été consumées par les flammes. La perte est évaluée à \$5,100.

—On lit dans le *Daily News* du 20 du présent sous le titre de "Chambres Victoria" l'article mérité qu'on va lire :

"Le nom de *Chambres Victoria* a été donné à ce qu'on peut appeler proprement le nouveau carré de maisons formant l'encoignure des rues Saint-Pierre et Saint-Paul, et faisant face à la banque de Montréal. Cette propriété qui appartenait ci-devant à la famille Budden, a été achetée, il y a environ deux ou trois ans, avec beaucoup d'autres immeubles dans le voisinage, par J. B. Renaud, écuyer, le doyen des membres du Conseil-de-Ville, qui représente le quartier du Palais. A l'époque où il fit l'acquisition de cette propriété, son apparence triste et sombre faisait mal à voir ; mais par suite de changements et d'améliorations faites à propos par son propriétaire actuel, elle a pris un aspect tout nouveau, et elle peut aujourd'hui être classée parmi les plus belles constructions de la Basse-Ville.

"M. Renaud en a agi ainsi avec les autres propriétés qu'il possède sur la Petite-Rivière, où l'on a vu s'élever de beaux et solides quais là où auparavant l'on ne voyait que des bas-fonds. Et ce n'est pas trop dire qu'il a ajouté que l'on doit en grande partie à son esprit d'entreprise, depuis qu'il est devenu le propriétaire de la rue Saint-Paul, de voir le commerce se concentrer dans cette partie de la ville.

"Nous éprouvons un sentiment de plaisir sincère à consigner ces faits, car nous regrettons de dire que l'entreprise de M. Renaud sous ce rapport est l'exécution plutôt que la règle parmi nos concitoyens opulents. Nous avons la confiance, néanmoins, qu'un si bon exemple ne sera pas perdu, et que nous aurons plus fréquemment l'occasion de signaler dans nos colonnes des entreprises de la même nature.

"Il est regrettable, pour l'intérêt de nous tous, que les hommes de la trempe de M. Renaud ne soient pas plus nombreux, car alors Québec serait plus prospère qu'il ne l'est, et les propriétaires d'immeubles auraient moins de raison de gémir contre tous ceux qu'ils rencontrent dans la rue.

"Nous avons pensé que l'occasion était bonne d'attirer l'attention sur l'esprit d'entreprise de M. Renaud comme citoyen, parce qu'il contraste si avantageusement avec celui de bien d'autres, qui, en diverses circonstances, nos lecteurs se le rappellent, ont reçu des éloges qu'ils n'ont jamais mérités.

"Après avoir, par son industrie et son intégrité, réalisé une fortune qui lui a permis de se retirer des affaires, M. Renaud, au lieu d'enfermer ses ressources dans des banques, et de se hâter de disparaître de la scène de ses premiers succès dans le commerce, les emploie de la manière que nous l'avons dite, et pour cette conduite, il a droit à nos remerciements et à notre reconnaissance.

UNE PRÉDICTION.—Un voyageur français, M. de Munoir de Grandfort, faisait, en 1855, cette curieuse prédiction sur les Etats-Unis :

"Il ne se passera pas dix ans aux Etats-Unis sans qu'il y éclate une révolution.

"Tout l'annonce déjà : la vénéralité des emplois publics, l'empressement des électeurs à vendre leurs votes, l'extrême irritation des Etats libres contre les Etats à esclaves, la puissance de l'émigration, la ligue des natifs, (parti *knoutenong*) contre les étrangers, sans parler d'une foule de lois et coutumes étranges qui agissent moins apparemment, mais aussi invinciblement... tout fait prévoir une dissolution prochaine dans ce grand corps, amalgame monstrueux de principes opposés et d'intérêts divers."

Le même auteur s'exprime ainsi sur le peu de vocation des Américains pour la profession militaire :

"Personne ne veut être ni soldat ni matelot dans un pays où les assujettissements de la discipline sont regardés comme une sorte d'esclavage. L'armée et la marine se recrutent parmi les gens sans aveu et sans lendemain, pour la plupart appelés sous le drapeau par l'appât du salaire. Mais l'élan et l'indépendance, qui sont les vertus des mercenaires de tous les pays, ne sauraient remplacer toujours le renoncement de soi-même en faveur du grand tout, seule base sur laquelle une armée puisse être organisée. Si les Américains avaient la folie de s'engager dans une guerre sérieuse, ils s'apercevraient bien vite de cette vérité.

"Mais il y a une autre raison qui éloigne les *Yankees* du métier de soldat. Hommes d'affaires avant tout, ils aiment mieux travailler pour eux derrière un comptoir que d'aller servir l'Etat sous le drapeau. Le culte des intérêts matériels est consacré en Amérique par une religion dont le dieu n'est ni le dieu des armées ni celui du sacrifice. Aucune nation civilisée n'a moins de défenseurs parmi ses propres enfants. Ses officiers ne sont pas tous même *natifs*. Ceux qui lui appartiennent sont souvent des héros d'insubordination, des célébrités de cours martiales."

FIÈVRE JAUNE.—Le *Journal* de Wilmington de lundi 20 octobre, rapporte que le subit refroidissement de la température qui s'est produit le samedi précédent, a eu un effet désastreux pour les 500 cas de fièvre jaune qu'il y avait en ce moment dans la ville. La mortalité

du samedi soir et du dimanche a dépassé tout ce que l'on avait vu depuis le commencement de l'épidémie. On ne voyait partout que des cercueils.

Le nombre des nouveaux cas dans la journée de samedi a été de cinquante-trois et d'une quarantaine dans celle du dimanche.

Le *Journal* ajoute qu'il regrette sincèrement d'être obligé de céder aux terribles exigences du temps et de suspendre momentanément sa publication. Ses bureaux sont déserts ; il ne lui reste plus qu'un personnel insuffisant, et le directeur a en dans la journée de lundi quatre de ses domestiques enlevés par la maladie.

—Garibaldi continue à écrire des lettres. Voici celle qu'il vient d'adresser au peuple de Stockholm :

"Varnigano, 10 octobre.

"Quant tu sors des fabriques, où le travail manuel rend plus vigoureuse la trempe de ton âme, ou de ton foyer domestique, dans lequel ton cœur s'élève jusqu'au sublime pour les plus saintes affections, et que fort par le nombre, tu t'assembles sur les places pour manifester tes sentiments, tu ne penses jamais à comprimer tes pensées, tes applaudissements, s'adressant au bien qu'on peut faire à qui souffre, par suite d'infortunes momentanées, à ceux qui gisent accablés dans la prostration de l'esclavage.

"Toi aussi, blond peuple scandinave, tu m'envoies un salut affectueux quand Dieu me donna la force d'arracher la couronne d'épines de la tête de nos frères du Midi. Maintenant tu t'es assemblée de nouveau pour offrir à une bonne action l'appui moral de tes vœux, à la vraie unité de la nation italienne, à l'Italie maîtresse chez elle.

"Au nom de mes compatriotes, je t'end rends grâce, ô noble race, des plus belles de l'Europe. Unissons-nous tous pour faire entendre et imposer la grande voix de l'affection et de la concorde.

"L'épée est un délit, comme la peine de mort est un abus, la conquête une injure. Faisons nôtres les fruits de la terre sur laquelle nous naquimes, pour les échanger librement avec d'autres. Faisons de la guerre un anachronisme et du travail un hymne à l'Eternel. Quand les cloches et les canons seront devenus des machines productives, la force desarmée retournera dans les ténèbres, d'où elle est sortie pour le désespoir des hommes, et l'aube de la félicité blanchira l'horizon, pour inonder ensuite de rayons le monde entier.

"Du plus profond de mon âme, salut et reconnaissance, ô peuple de Stockholm.

"GARIBOLDI."

—Une correspondance parisienne, publiée par le *Nord* de Bruxelles donne la nouvelle suivante, qui malheureusement n'a guère chance de se réaliser :

"Une nouvelle mode va éclore. On annonce pour cette hiver une révolution complète dans le costume masculin : plusieurs de nos élégants sont décidés, dit-on, à adopter le costume hongrois, si charmant et de si bon goût ; ils porteront le pantalon collant s'insérant dans la botte ornée d'un gland à sa partie supérieure ; le cylindre qui nous sert de chapeau serait remplacé par une de ces coiffures basses qu'on porte déjà en voyage ; on parle aussi de ressusciter le manteau : ce serait là assurément une des meilleures révolutions qu'on aurait faites depuis longtemps ; le costume masculin a atteint les dernières limites du disgracieux ; il serait temps qu'il revint à la saine logique."

—On lit dans le *Nouvelliste de Hambourg* :

"A Tronisco, en Norvège, on a servi dernièrement dans un banquet un plat extraordinaire, savoir : de la viande fraîche de bœuf qui avait été trouvée l'été dernier dans des boîtes en fer blanc enfoncées au Spitzberg. D'après des indices non douteux, ces boîtes hermétiquement fermées, avaient été placées là par des gens de l'expédition Parry, c'est-à-dire en 1825. La viande était parfaitement fraîche et n'avait contracté aucune mauvaise odeur."

—Le goût du tatouage a fait depuis quelque temps un singulier progrès dans la classe ouvrière à Alger. On ne peut guère sortir, dit le *Journal l'Akkar*, sans rencontrer des jeunes gens, des enfants même, se montrant les uns aux autres, avec un air de fierté, les dessins ou plutôt les caricatures qu'ils se sont fait inscrire sur les bras ou sur la poitrine. Le tatouage n'a rien, que nous sachions, de répréhensible. Tout ce qu'on peut arguer contre lui, c'est son origine fœnicienner barbare. Les sauvages se tatouent le corps tout entier, y compris même le visage. Ne devrait-on pas cependant y regarder à deux fois avant de se condamner à porter toute la vie, empreint sur sa peau, dans un style plus ou moins baroque ou dans un dessein plus ou moins grossier, le témoignage indélébile d'une croyance, d'un sentiment, d'une opinion que le lendemain peut changer ?

—La *Gazette d'Eberfeld* nous fait part de l'anecdote suivante, qui ne manque pas de sel : Dans une des petites villes de la province rhénane, quelques jeunes gens, dont un assesseur au tribunal de première instance, se promenaient la nuit, dans les rues, légèrement éclairés par un bon repas. Une fenêtre éclairée excita leur curiosité. Qu'est-ce qui veillait si tard ? s'écrièrent-ils. Et pour s'en assurer, l'assesseur grimpa sur la croisée et l'ouvrit du dehors. Dans la chambre, une femme se déshabillait, elle appela au secours. Un garde de nuit accourut, prit les noms des jeunes gens qui étaient restés en bas, mais ne put atteindre, même avec sa hallebarde, l'assesseur grimé sur la fenêtre. Celui-ci s'élança subitement de sa position et s'enfuit sans qu'on ait pu savoir qui c'était.

Les autres personnes furent citées devant la simple police, et par un hasard extraordinaire, ce fut l'assesseur en question même qui fut appelé à les juger. Il réprima sévèrement d'abord la garde de nuit de n'avoir pas arrêté le principal coupable, puis représenta aux prévenus la gravité de leur action, les invita à se corriger et les condamna chacun à 1 thaler d'amende.

—On lit dans le *Ven de Metz* : "Dernièrement, M. de G... qui voulait employer un Allemand à la rédaction de son journal, demanda à ce dernier son opinion politique et en obtint la réponse suivante :

"Je n'ai pas d'opinion proprement dite. J'adhère à la France comme le Pays où je veux vivre, quoique ce ne soit pas ma Patrie. Cependant, dans le *Siècle* on nous vivons, il faut être *constitutionnel*. En votant tout mon *Temps* à la Presse, je ne crains pas les *Débats*. Pour le reste, je ferai tout au monde pour que notre *Union* dure."

—Si à partir du 1er janvier 1860, les derniers vestiges de l'esclavage avait disparu des Indes néerlandaises, la Hollande comptait encore dans ses colonies d'Amérique 45,000 esclaves environ, dont 34,000 à Surinam et 11,000 dans un certain nombre d'îles de la mer des Antilles sur lesquelles elle étend sa domination. Par une loi du 8 août dernier, le gouvernement des Pays-Bas, après dix années d'étude, vient de prononcer l'affranchissement dans ses petites possessions, à partir du 1er juillet 1863.

L'indemnité garantie aux propriétaires a été fixée pour les îles de 200 à 250 florins, et pour la Guyane hollandaise à 300 florins (650 fr.). Ce dernier prix représente la moyenne de l'indemnité que l'Angleterre, par l'acte de 1833, accorda aux possesseurs d'esclaves dans ses colonies. Le chiffre total de la dépense que les Pays-Bas s'imposent s'élève à environ 33 millions de francs.

Quant à la forme d'émancipation, la Hollande, mettant à profit les leçons de l'expérience, s'est arrêtée aux principes suivants : 1° émancipation immédiate ; 2° indemnité préalable ; 3° surveillance pendant dix ans avec obligation au travail ; 4° immigration de travailleurs aux frais de l'Etat, qui consacre à cette mesure 1 million de florins à répartir en primes ; 5° éducation religieuse et morale.

—Les journaux de Londres s'occupent d'une discussion assez triste qui s'est élevée entre M. Vieillard, chef du budget français de l'exposition, et M. Frédéric Cadogan, fils du comte Cadogan, pair d'Angleterre.

M. Vieillard n'a pas été heureux dans sa spéculation. Il est aujourd'hui en déconfiture. Or, parmi les graves dépenses qui grèvent son passif se trouve une somme de 60,000 francs donnée à M. Frédéric Cadogan.

Quel genre de service représentait cette somme ? Était-ce un pot-de-vin ? M. Vieillard avait-il eu pouvoir d'acheter la bienveillance et la protection de M. Cadogan ?

M. Cadogan prétend que, s'il a patronné M. Vieillard devant la commission royale, c'est par pure bienveillance. Quant aux 60,000 fr., c'était un simple à compte sur les appointements que M. Vieillard lui devait pour ses services ; car M. Cadogan était, à ce qu'il paraît, l'employé de M. Vieillard, un employé à 100,000 fr. par an.

A ce prix-là, le fils d'un lord pouvait sans déroger se mettre au service d'un restaurateur. S'il a porté le tablier et le bonnet blanc traditionnel, ses appointements ont pu lui permettre de ne pas trop accuser le haut prix du coton.

—Décidément, une géographie singulière tend à s'implanter dans les colonnes du journalisme parisien : celui-ci annonce que l'escalier d'évolution française vient de rentrer à Turin ; un autre nous apprend que de nombreux garibaldiens se sont embarqués à Genève pour Palerme ; Voici l'*Opinion Nationale* qui fait à son tour partir l'amiral Rigault de Gennev pour revenir à Toulon ; jamais le lac Léman n'aura vu naviguer sur ses ondes douces une aussi formidable marine. La partie politique n'a plus rien à envier à la partie littéraire ; elle a maintenant l'équivalent de la Vénus du célèbre sculpteur Milo, du bonnard "cardinal des mers" et autres lapsus qu'on ne pardonne même pas au simple et léger feuilletoniste et qui prennent des proportions injustifiables quand ils passent dans la partie supérieure du journal."

—Le maréchal Randon, de concert avec le maréchal Pélessier, vient de créer une institution qui a beaucoup de rapport avec les colonies militaires des Romains. C'est la formation des *smalas* de spahis. Cette création remonte au 1er mai 1862, mais elle n'existait en réalité qu'à l'état de théorie. Elle vient d'être mise en pratique tout récemment et doit rendre de grands services à la colonisation de l'Algérie. Les spahis, on le sait, sont des cavaliers indigènes commandés par le général Jusuf, leur premier organisateur. D'après la mesure dont nous venons de parler, ces régiments n'ont pas seulement un rôle militaire. Ils ont en même temps une mission politique et agricole, et doivent devenir, dans la pensée du gouvernement, les initiateurs, les propagateurs de la civilisation française en Algérie. Ils seront disséminés au milieu des tribus et recevront des terres, où ils doivent appliquer les méthodes nouvelles de culture et organiser des fermes modèles. Les *smalas* de spahis seront placés sous la direction des bureaux arabes.

—La mort vient de frapper l'un des hauts fonctionnaires du gouvernement de Tunis, le général de division comte Rafto, qui s'est, pendant un grand nombre d'années, de l'influence la mieux méritée dans cette cour amir et alliée de la France. Affligé d'une cruelle infirmité, M. Joseph Rafto était venu chercher à Paris la guérison auprès de nos célébrités médicales. Toutes les ressources de l'art ont échoué devant la gravité de la maladie. Il a fait preuve, jusqu'à son dernier moment, d'un calme et d'une fermeté qui ont témoigné de sa supériorité morale.

Jeune encore, M. Joseph Rafto avait su conquérir, par l'aménité de son caractère et la distinction d'un esprit plein de tact et de mesure, la faveur des princes tunisiens, et dès le règne de feu Sidi-Husseïn Bey, il remplissait déjà les fonctions de ministre des affaires étrangères.

Ce qui prouve à la fois, de la manière la plus évidente, et sa supériorité et l'absence de tous préjugés chez les princes de la famille régnante de Tunis, c'est cette influence exercée pendant tant d'années par un ministre appartenant à la religion chrétienne dans une cour mahométane.

Durant sa longue et brillante carrière, M. le comte Joseph Rafto s'est chargé, par la confiance des souverains de Tunis, des missions les plus délicates auprès des cours d'Europe dont il portait presque toutes les décorations. En quittant le ministère des affaires étrangères, il fut nommé par S. A. Sidi-Sadak, membre du conseil suprême et ministre d'Etat sans portefeuille. Ce diplomate distingué appartenait, par son origine, à l'Italie. Le royaume de Tunis, où sa famille était venue s'établir, était pour lui une seconde patrie.

(Constitutionnel.)

LES FORTIFICATIONS DE L'ANGLETERRE. — On a plus d'une fois fait ressortir les sommes fabuleuses consacrées au cabinet britannique à la satisfaction de sa folie des armements. L'organe officieux de lord Palmerston reconnaît lui-même l'exagération excessive du développement militaire du vieux empire marchand. Pour les seuls ports de Douvres et de Portland, nous dit le *Morning Post*, le total des dépenses est de 5,680,000 livres sterling. Qu'on juge des trésors enfouis à Portsmouth, à Plymouth et à Chatham !

En ce qui touche Portsmouth, huit lignes distinctes de fortifications sont en progrès. Les frais de ces huit classes de travaux forment une grande partie de la somme intégrale. Et d'abord, les forts de Spithead, au nombre de trois : Horseshoe-Fort, dont la dépense est évaluée à 225,000 livres sterling ; Neman-Fort, dépense 285,000 livres sterling ; Nimbri-Fort, dépense 300,000 livres sterling. Ainsi la dépense intégrale des forts de Spithead est de 840,000 livres sterling.

Venons aux fortifications qui doivent protéger le passage occidental du détroit dans la direction de Portsmouth et Southampton. Aux Needles, il ne doit pas y avoir moins de six fortifications distinctes. Ces fortifications, à l'exception du projet de restauration de Hunt-Castle, sont comparativement de peu de dépense. Hunt-Castle, situé à un peu plus d'un mille entre la côte de Hampshire et l'île de Wight sur une langue de terre qui resserre le canal, doit être fortifié moyennant 110,000 livres sterling, et les cinq autres batteries à émir au Needles entraîneront une dépense d'au moins 80,000 livres sterling. La classe des batteries de l'île de Wight en comprend trois du côté oriental de l'île, près Sandown. A Portsmouth, il y a cinq batteries en construction au prix de 450,000 livres sterling. A Gosport, cinq batteries sont en voie de construction au prix de 275,000 livres sterling. Les lignes avancées de ce même port doivent coûter 115,000 livres sterling ; il y en a déjà 8,000 dépensées. En résumé, il y a un chiffre total de 2 millions 350,000 livres sterling pour les fortifications de Portsmouth seul.

A Plymouth, les dépenses de la mer sont évaluées à 375,000 livres sterling. Les hauteurs de Staddon entraîneront une dépense de 170,000 livres sterling. Les "maker défenses" coûteront 45,000 livres sterling ; les défenses du Nord-Est entraîneront une dépense de 360,000 livres sterling ; les lignes de Devonport coûteront 260,000 livres sterling. Ainsi, la dépense totale des fortifications de Plymouth s'élève à 1 million 210,000 livres sterling.

Ce n'est pas tout. Pembroke coûtera 340,000 livres sterling ; Portland, 360,000 livres sterling ; Gravesend, 250,000 livres sterling ; Sheerness, 310,000 ; Douvres, 250,000 ; Cork, 160,000 livres sterling.

Nous négligeons d'autres items, dont la nomenclature serait trop longue ; ce qui précède de l'exposé du *Morning Post* suffit et au-delà pour édifier le lecteur.

ANNONCES NOUVELLES.

Départ du Columbia pour Montréal, ce soir. — J. B. Lamère.

Départ du "Montreal" pour Montréal, demain soir. — J. B. Lamère.

Avis.—Thos. Pope.

A vendre.—Madame Planté.

Remerciements.—Théop. Hamel.

Société de Bâtisse de Stadacora.—W. Miller.

Commerce et Navigation.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

Liste des vaisseaux entrés dans le port de Québec les 29, 30 et 31 oct. 1862 :—

Caroline, Marie Almida, Flora, Victorine, Jacques Cartier, Espérance, Alphonsine, et North American.

EXPÉDIÉS.

Liste des vaisseaux expédiés du port de Québec les 29 et 30 oct. 1862 :—

Samson, James Reddin, Constantine, Ranger, Agamemnon, Charlotte Harrison, Oriental, Warlock et Thompson.

NOUVELLES MARITIMES.

La goélette Sirius, échouée le 20 à 12 milles plus bas que Petit Matane, a éprouvé un naufrage complet ; cargaison sauvée.

Naissance.

A Québec, le 28 octobre courant, la dame de M. Hector Marcoux, marchand, a mis au monde un fils.

Décès.

Hier soir, au faubourg St. Louis, après une maladie de sept jours seulement, demoiselle Marie Cloutier, âgée de 19 ans et 4 mois ; fille unique de M. Jean Cloutier, maître-menuisier.

Au faubourg St. Jean de Québec, le 28 du courant, à l'âge de 42 ans et après une maladie de douze mois souffrante avec une grande résignation, François Boutet ci-devant de St. Thomas et l'un des messagers du Conseil Législatif. Il laisse au sein d'une belle-mère cinq pauvres petits enfants. Ses funérailles ont eu lieu hier matin à l'église St. Jean à 8 heures.

A l'Age-Gardien, dimanche, 26 du courant, Prisque Tardif, à l'âge de 78 ans et 9 mois.

Le *Journal de Québec* et le *Canadien* sont priés de reproduire.

MR. THEOP. HAMEL offre ses

remerciements sincères, à ses amis, et en particulier aux S^{rs} SAPREUX de la compagnie du Capt. Grégoire, pour l'empressement et la hardiesse qu'ils ont déployés en sauvant du dernier incendie un bon nombre de ses tableaux.

Québec, 31 oct. 1862. 433-1f

A VENDRE.

DEUX MAISONS, une sur la rue St. Flavien, No. 12 et l'autre en arrière sur la rue des Casernes, No. 3 ; conditions faciles.

S'adresser à

MADAME PLANTÉ,

10, Rue St. Ursule.

Québec, 31 oct. 1862. 434-5f

Société de Bâtisse de Stadacora.

LA TRENTIÈME vente mensuelle d'Ac-

tion aura lieu LUNDI prochain, le 3 NOV-

EMBRE, à HUIT heures P. M.

Par ordre,

W. MILLER,

Secrétaire.

31 Oct. 1862. 216



AVIS.

AYANT été informé que, ce matin, une BALLE, évidemment lancée de Cove Field, a passé par dessus le Cap dans la rue Champlain, a passé à travers la fenêtre fermée d'une maison occupée par M. Thomas Connell, pilote, a traversé un passage de 15 pieds de longueur et a frappé une porte dans laquelle elle est entrée profondément, en conséquence j'appelle l'attention des volontaires et carabiniers sur le grand danger auquel les habitants de cette rue, sont exposés par suite de la pratique de tirer des armes à feu sur les champs en question, et j'ai l'espoir qu'ils s'abstiendront de se servir désormais de ces armes pour de pareils motifs.

THOS. POPE, Maire.

Hôtel-de-Ville, Québec, 31 oct. 1862. 435

DERNIER VOYAGE.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

De Québec à Gaspé, Paspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shédiac et Pictou.

Le puissant steamer neuf en fer à hélice et de première classe LADY HEADW. Davison, maître, laissera le QUAI ATKINSON, MARDI, le 4 Novembre, à QUATRE heures P. M., arrétant aux Ports ci-dessous, en allant et en revenant.

PRIX DU PASSAGE ET DU FRET.

1re classe 2e classe. Fret p. quart

Québec à Gaspé, \$12 00 \$4 00 50 cts.

" à Paspébiac, 13 00 5 00 50 "

" à Dalhousie, 15 00 6 00 50 "

" à Miramichi, 18 00 7 00 50 "

" à Shédiac, 19 00 7 50 60 "

" à Pictou, 20 00 8 00 60 "

Les prix sont les mêmes à partir des ports ci-dessus à venir à Québec.

Tout le bagage et au risque des propriétaires.

Les lites ne sont pas retenus si on ne paie d'avance au bureau.

Ceux qui ont des chargements à expédier au requi de les faire déposer à 6 heures du matin, sur le Quai, et de faire passer leurs entrées à la Douane, avant midi, le jour du départ.

Pour de plus amples détails, s'adresser à

F. BUTEAU,

Agent,

Quai Atkinson, rue St. Jacques.

27 Oct. 1862. 428

Société charitable des Dames Catholiques de Québec.

Il y aura une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des membres de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec, LUNDI, le 3e jour de Novembre prochain à DIX heures P. M. à la CHAPELLE ST. LOUIS, dans la cathédrale de Québec, pour procéder à l'élection des officiers pour 1863. Les membres sont spécialement priés d'y assister.

Par ordre,

ELIZA M. MASSUE.

Québec, 27 octobre 1862. 427-4f

LE

CALENDRIER

POUR L'ANNÉE

1863.

MAINTENANT EN VENTE

LE

CALENDRIER

DIOCÈSE DE QUÉBEC.

POUR L'ANNÉE 1863.

Le seul approuvé par Mgr. l'Administrateur.

LES messieurs du Clergé, les

Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER approuvé pourront se le procurer dans toutes les Librairies, en demandant spécialement le *Calendrier publié à l'imprimerie de Brousseau*.

LEGER BROUSSEAU,

Imprimeur de l'Archevêché,

7, rue Blande vis-à-vis le Presbytère.



COMPAGNIE DES Vapeurs Océaniques de Montréal.

NOUVEAUX ARRANGEMENTS.

Passagers inscrits pour Londonderry, Glas-
gow ou Liverpool.

Cartes de retour accordées à des taux réduits.
A ligne de cette Compagnie est composée des
vapeurs suivants de première classe.

NORWEGIAN,	2500 ton.	Capt. McMaster
HIBERNIAN,	2500 ton.	" Grange.
BOHEMIAN,	2200 ton.	" Ballantine.
NOVA SCOTIAN,	2200 ton.	" Berland.
ANGLO SAXON,	1800 ton.	" Graham.
NORTH AMERICAN,	1800 ton.	" Burgess.
JURA,	2300 ton.	" Aiton.
NOUVEAU VAPEUR,	2300 ton.	" Aiton.

Portant les Mallets du Canada et des Etats-Unis.

Un des vapeurs ci-dessous nommés ou d'autres
vapeurs, partira de Liverpool tous les JEUDI pour
et de Québec, tous les SAMEDI, touchant à Loch
Fyle pour recevoir à bord et débarquer les pas-
sagers à Londonderry et pour Londonderry.

Voici les dates de départ de Québec :—
NOVA SCOTIAN, Samedi, 4 Oct.
JURA, Samedi, 11 do.
ANGLO-SAXON, Samedi, 18 do.
HIBERNIAN, Samedi, 25 do.
NORTH AMERICAN, Samedi, 1er Nov.
Et tous les Samedis suivants.

TAUX DE PASSAGE DE QUEBEC.

CHAMBRES.	ENTREEPORT.
(Selon les commodités.)	
A Glasgow...\$75 à \$89	A Glasgow.....\$37 00
A Londonderry...\$75 à \$89	A Londonderry...\$37 00
A Liverpool...\$75 à \$89	A Liverpool.....\$37 00

Chambres non assurées à moins qu'elles ne soient
payées.

Un chûrgien expérimenté est à bord de chaque
vapeur.

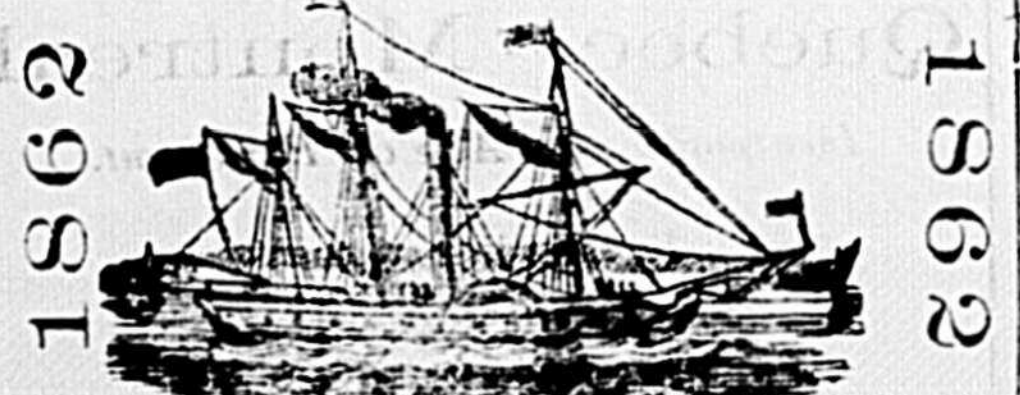
Un petit bateau à vapeur partira du quai
Napoleón chaque samedi matin avec les melle et
les passagers, à neuf heures précises.

Pour plus amples particularités s'adresser à
ALLAN, RAE et CIE,
Agents.

Québec, 27 juin 1862. 277

COMPAGNIE DES VAPEURS OCEANQUES DE MONTREAL.

Arrangements d'Eté.



COMMUNICATION DIRECTE PAR VAPEUR
AVEC GLASGOW.

Les vapeurs ci-dessous nommés ou autres va-
peurs de la ligne de Glasgow de la Compagnie
des Vapeurs Océaniques de Montréal devront voya-
ger régulièrement entre MONTREAL, QUEBEC et
GLASGOW, comme ci-dessous :—

	DE GLASGOW.	DE QUÉBEC.
John Bell.....	16 août.	17 sept.
St. George.....	6 sept.	1 oct.
St. Andrew.....	24 do.	22 do.
John Bell.....	11 oct.	5 nov.
St. George.....	25 do.	20 do.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALLAN, RAE et CIE,
Agents,
Rue St. Pierre.

Québec, 27 juin 1861. 278

COMPAGNIE d'Assurance Maritime DE QUEBEC.

DIRECTEURS :
HENRY J. NOAD, Président.
H. DUBOIS, Vice-Président.

J. B. ROSS, W. WYTHALL,
J. GARDNER, J. H. CLINT,
J. B. REAUD, E. BURSTALL.

D. D. YOUNG,
ALEXANDER FRASER, Gérant et Secrétaire.

BUREAU :
Batisses de Renaud
RUE SAINT-PIERRE.

La compagnie est maintenant prête à émettre des

A. FRASER, Gérant et Secrétaire.

Québec, 21 juillet 1862. 309

UN assortiment considérable d'ENCRIERS de
verre de toutes les formes, de toutes les di-
mensions et de tous les goûts.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INEDITES de la
Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite
aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux
cartes géographiques. 2 vols. in 12. Broché, \$0.60
reliés \$0.90.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

ENCORE NOIRE de Dunbar et Perth, en bou-
teilles de différentes dimensions. Qualités
supérieures.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie
double et en partie simple, divisé en trois
parties, comprenant : 1o. Les principes raisonnés
de la Tenue des Livres en partie double et en par-
tie simple ; 2o. La pratique de la Tenue des Li-
vres ou la comptabilité figurée d'une maison de
commerce ; 3o. La correspondance commerciale
suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire
explicatif des termes usuels de commerce. Par un
professeur de comptabilité.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

ENCORE NOIRE de Dunbar et Perth, en bou-
teilles de différentes dimensions. Qualités
supérieures.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie
double et en partie simple, divisé en trois
parties, comprenant : 1o. Les principes raisonnés
de la Tenue des Livres en partie double et en par-
tie simple ; 2o. La pratique de la Tenue des Li-
vres ou la comptabilité figurée d'une maison de
commerce ; 3o. La correspondance commerciale
suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire
explicatif des termes usuels de commerce. Par un
professeur de comptabilité.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

ENCORE NOIRE de Dunbar et Perth, en bou-
teilles de différentes dimensions. Qualités
supérieures.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie
double et en partie simple, divisé en trois
parties, comprenant : 1o. Les principes raisonnés
de la Tenue des Livres en partie double et en par-
tie simple ; 2o. La pratique de la Tenue des Li-
vres ou la comptabilité figurée d'une maison de
commerce ; 3o. La correspondance commerciale
suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire
explicatif des termes usuels de commerce. Par un
professeur de comptabilité.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

ENCORE NOIRE de Dunbar et Perth, en bou-
teilles de différentes dimensions. Qualités
supérieures.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie
double et en partie simple, divisé en trois
parties, comprenant : 1o. Les principes raisonnés
de la Tenue des Livres en partie double et en par-
tie simple ; 2o. La pratique de la Tenue des Li-
vres ou la comptabilité figurée d'une maison de
commerce ; 3o. La correspondance commerciale
suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire
explicatif des termes usuels de commerce. Par un
professeur de comptabilité.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

ENCORE NOIRE de Dunbar et Perth, en bou-
teilles de différentes dimensions. Qualités
supérieures.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie
double et en partie simple, divisé en trois
parties, comprenant : 1o. Les principes raisonnés
de la Tenue des Livres en partie double et en par-
tie simple ; 2o. La pratique de la Tenue des Li-
vres ou la comptabilité figurée d'une maison de
commerce ; 3o. La correspondance commerciale
suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire
explicatif des termes usuels de commerce. Par un
professeur de comptabilité.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

BIOGRAPHIE DU CHEVALIER FALARDEAU

PAR EUGENE DE RIVES.

CHARMANTE petite brochure d'une centaine de pages avec
superbe

PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE et AUTOGRAPHE.

PRIX : 25 CENTS.

Comme le nombre des exemplaires est peu étendu, les amateurs
enront bien de se hâter.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire, No. 7, Rue Buade,
Haute-Ville, vis-à-vis le Presbytère.

N. B. Se vend aussi à MONTREAL, chez MM. FABRE & GRA-
VEL et J. B. ROLLAND & FILS, Libraires.

Québec, 28 juillet 1862.



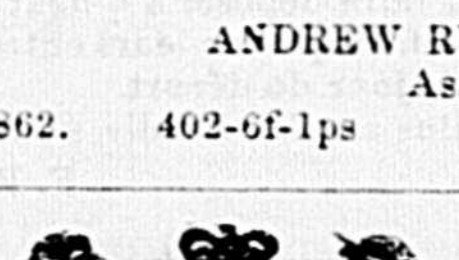
Departement des Terres de la Couronne,
Québec, 3 octobre 1162.

AVIS est par le présent donné qu'environ 28,000
ACRES des Terres de la Couronne, situées dans
le Township de ADSTOCK, comté de Beauce,
C. E., seront offertes EN VENTE à ceux qui y sont
intéressés ou qui ont l'intention de le faire, le et après
le DOUZIEME jour de Novembre prochain, à raison
de 40 CENTINS par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'a-
gent local, Louis LAMBEQUE, écuyer, à Lambton,
C. E.

ANDREW RUSSELL,
Assist. Comm.

8 octobre 1862. 402-61-lps



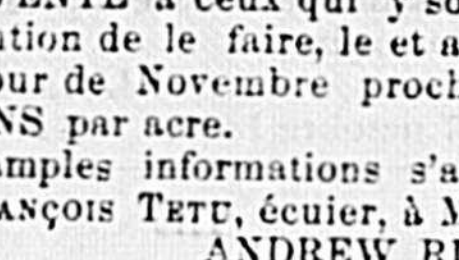
Departement des Terres de la Couronne,
Québec, 7 octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 121,000
ACRES des Terres Publiques, situées dans
les Townships de PATTON, TALON, ROLETTE et
PANET dans le Comté de Montmagny, C. E., seront
offertes EN VENTE à ceux qui y sont établis ou qui
ont l'intention de le faire, le et après le DIX-
SEPTIEME jour de Novembre prochain, à raison
de 30 CENTINS par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'a-
gent local, François TETRE, écuyer, à Montmagny,
C. E.

ANDREW RUSSELL,
Assist. Comm.

8 oct. 1862. 407-61-lps

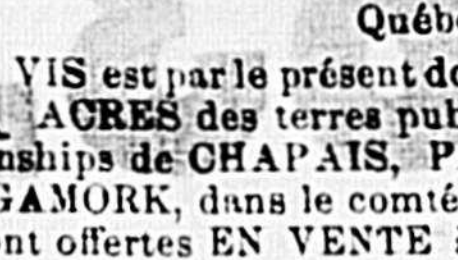


AVIS est par le présent donné qu'environ 118,000
ACRES des Terres Publiques, situées dans
les Townships de CHAPUIS, PAINDAUD et de POH-
NEGAMOR, dans le comté de Kamouraska, C. E.,
seront offertes EN VENTE à ceux qui y sont éta-
blis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le
VINGTIEME jour de Novembre prochain, à raison
de 30 CENTINS par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'a-
gent local, Florence DEGUISE, écuyer, à Ste. Anne
de la Pocatière.

ANDREW RUSSELL,
Assist. Comm.

10 oct. 1862. 408-61-lps

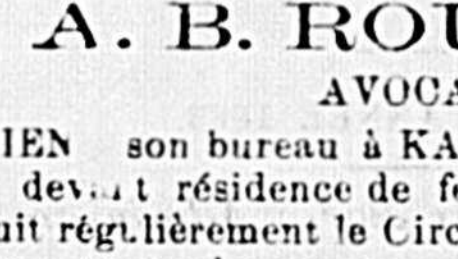


AVIS est par le présent donné qu'environ 118,000
ACRES des Terres Publiques, situées dans
les Townships de CHAPUIS, PAINDAUD et de POH-
NEGAMOR, dans le comté de Kamouraska, C. E.,
seront offertes EN VENTE à ceux qui y sont éta-
blis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le
VINGTIEME jour de Novembre prochain, à raison
de 30 CENTINS par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'a-
gent local, Florence DEGUISE, écuyer, à Ste. Anne
de la Pocatière.

ANDREW RUSSELL,
Assist. Comm.

10 oct. 1862. 408-61-lps

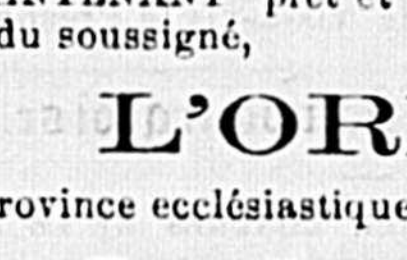


AVIS est par le présent donné qu'environ 118,000
ACRES des Terres Publiques, situées dans
les Townships de CHAPUIS, PAINDAUD et de POH-
NEGAMOR, dans le comté de Kamouraska, C. E.,
seront offertes EN VENTE à ceux qui y sont éta-
blis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le
VINGTIEME jour de Novembre prochain, à raison
de 30 CENTINS par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'a-
gent local, Florence DEGUISE, écuyer, à Ste. Anne
de la Pocatière.

ANDREW RUSSELL,
Assist. Comm.

10 oct. 1862. 408-61-lps

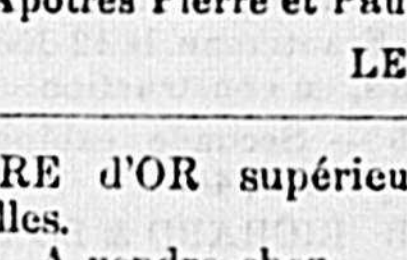


AVIS est par le présent donné qu'environ 118,000
ACRES des Terres Publiques, situées dans
les Townships de CHAPUIS, PAINDAUD et de POH-
NEGAMOR, dans le comté de Kamouraska, C. E.,
seront offertes EN VENTE à ceux qui y sont éta-
blis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le
VINGTIEME jour de Novembre prochain, à raison
de 30 CENTINS par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'a-
gent local, Florence DEGUISE, écuyer, à Ste. Anne
de la Pocatière.

ANDREW RUSSELL,
Assist. Comm.

10 oct. 1862. 408-61-lps

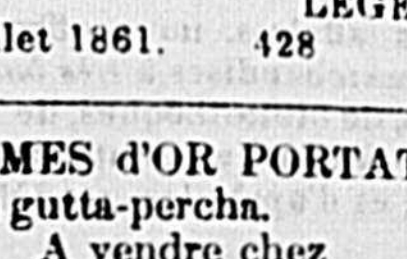


AVIS est par le présent donné qu'environ 118,000
ACRES des Terres Publiques, situées dans
les Townships de CHAPUIS, PAINDAUD et de POH-
NEGAMOR, dans le comté de Kamouraska, C. E.,
seront offertes EN VENTE à ceux qui y sont éta-
blis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le
VINGTIEME jour de Novembre prochain, à raison
de 30 CENTINS par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'a-
gent local, Florence DEGUISE, écuyer, à Ste. Anne
de la Pocatière.

ANDREW RUSSELL,
Assist. Comm.

10 oct. 1862. 408-61-lps



AVIS est par le présent donné qu'environ 118,000
ACRES des Terres Publiques, situées dans
les Townships de CHAPUIS, PAINDAUD et de POH-
NEGAMOR, dans le comté de Kamouraska, C. E.,
seront offertes EN VENTE à ceux qui y sont éta-
blis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le
VINGTIEME jour de Novembre prochain, à raison
de 30 CENTINS par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'a-
gent local, Florence DEGUISE, écuyer, à Ste. Anne
de la Pocatière.

ANDREW RUSSELL,
Assist. Comm.

10 oct. 1862. 408-61-lps

AVERTISSEMENT.

MONSIEUR CHARLES RACINE, Mre. Bou-
langer de St. Roch de Québec, ayant disparu
vendredi, le 25 courant, sur les 74 heures
A. M., sans que la famille en ait reçu aucune nou-
velle, AVIS PUBLIC est donné que madame Racine
a autorisé le notaire soussigné à régler ses affaires.
En conséquence ceux qui sont endettés envers M.
Racine sont priés de payer au soussigné, et ceux à
qui il est dû doivent lui verser ses comptes immédia-
tement.

F. L. GAUVREAU, Notaire.

Québec, 30 avril 1862. 217-21ps

BIBLIOTHEQUE d'une femme

chrétienne, par M. l'abbé F. Chassay, pro-
fesseur à la Faculté de Théologie de Paris, docteur
en théologie des Universités de Rome et de Fri-
bourg, en Brisgau, chanoine honoraire de Paris et
de Bayeux, membre de l'Académie de la religion
catholique de Rome et de plusieurs autres acadé-
mies nationales et étrangères, 5 vols. grands in-18

— Manuel d'une femme chrétienne.

— La femme chrétienne et le monde.

— Les devoirs des femmes dans la famille.

— Les difficultés de la vie de famille.

— Les épreuves du mariage.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

THEOLOGIE à l'Usage des Gens

du Monde, ou études sur la doctrine catho-
lique, par CHARLES DE SAINT-FOL. Seconde édi-
tion, revue, corrigée et considérablement augmen-
tée par l'auteur, avec approbation de S. E. Mgr
Gossot, cardinal-archevêque de Reims. Publié
en 1851. Ouvrage en 3 volumes, reliés.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

VIN

ANTI-GOUTTEUX ET ANTI-RHUMATISMA.

DE A. D'ANDURAN

MÉDECIN-PHARMACIEN.

DEPUIS des siècles des patholo-
gistes ont cherché en vain un remède qui eût
un action efficace dans le traitement de la goutte
et du rhumatisme articulaire aigu et chronique.

grand nombre de préparations ont été employées
avec plus ou moins de succès, mais aucune n'a ob-
tenu des résultats aussi sûrs et aussi prompts
le remède que j'ai composé.

N'est-il pas merveilleux en effet de voir un
teux, défilant sur son lit, se tordant dans es plus
douloureux, se trouver débarrassé de son
mal, presque immédiatement, par l'emploi de ma
préparation.

Les affections goutteuses nouvelles sont guéries
rapidement par l'usage de mon remède. Dans les
anciennes, il en éloigne de plus en plus les accès et
les rend très-bénins.

J'étais atteint depuis longtemps de la goutte, au
point que je ne pouvais plus visiter mes malade.
C'est pour me guérir de cette maladie ou tout
au moins en atténuer les progrès que je composai, après
bien des essais sur moi-même, mon remède, et je
pu dire avec satisfaction que j'y suis parvenu.

C'est avec bonheur aujourd'hui que je peux mettre
à la disposition des médecins un spécifique certain
contre cette cruelle maladie.

Je l'ai offert gratis aux médecins qui ont voulu
l'expérimenter, un grand nombre ont répondu à mon
appel, de nombreuses et heureuses expériences ont
été faites sur presque tous les points de la France.

Le gouvernement anglais, après l'avoir soumis
à l'approbation de la commission médicale de la guerre
en a accepté cent flacons pour être employés dans
les hôpitaux militaires.

MODE D'ADMINISTRATION.

Voici les prospectus qui accompagnent les flacons.

Pendant l'administration du remède, il n'est pas
nécessaire de s'assujettir à aucun régime particulier ;
l'alimentation doit être modérée, mais sans priva-
tion. On aura le soin de se couvrir chaudement
pour favoriser la transpiration que ce remède pro-
voque.

Le traitement du rhumatisme articulaire et mus-
culaire diffère peu, il demande seulement à être con-
tinué plus longtemps ; le malade aura le soin dans
le cas de suspendre le remède tous les huit à dix
jours, pendant deux jours, pour le reprendre en
recommençant par une petite cuillerée matin
soir.

Dans le traitement du rhumatisme articulaire aig-
u, le médecin pourra, s'il le juge à propos, employer
les antiphlogistiques concurremment avec mon re-
mède.

Entre autres des nombreuses observations que je
possède, j'en citerais seulement quelques-unes qui
feront connaître suffisamment la valeur thérapeu-
tique de mon remède.

Voici les prospectus.

Ma préparation a été l'objet de rapports favo-
rables de plusieurs journaux de médecine.

A. D'ANDURAN.

Quelques flacons ont été envoyés pour essai à la
bibliothèque de

LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

Prix—\$3 le flacon—COMPTANT

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Di-
jon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rap-
port de M. M. Chevalier et O. Henry, MEM-
BRES DE L'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE,
et LASSAIGNE, professeur de chimie à l'Ecole
d'Alfort, experts désignés par elle pour en
faire l'analyse, " que l'Elixir de Guillaud,
préparé par Paul Gage, était un médi-
cament perfectionné, toujours régulier dans
son action ; qu'il n'était point un remède se-
cret, et que la vente en devait être autori-
sée."

ELIXIR

DU

DR. GUILLIE,

LE SEUL AUTHENTIQUE,

PRÉPARÉ PAR

PAUL GAGE,

A PARIS,

Rue de Grenelle-Saint-Germain,
No. 13.

ASTHME, CATARRHE, COQUELUCHE, RHU-
MES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS
DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le ré-
sultat d'une accumulation, dans le tissu même
du poumon et sur la surface des bronches,
d'une matière glaireuse, ACRE, VISQUEUSE,
ÉPAISSE, qui s'est développée dans le poumon
à la suite d'une inflammation. La trachée-ar-
tère est bouchée, le poumon ne se dilate plus,
la respiration devient impossible. La nature
cherche à expulser cette HUMEUR GLAIREUSE
par des accès de toux convulsive, et le malade
meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui admi-
nistrer l'Elixir pour suppléer aux efforts im-
puissants de la nature.

APOPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est
traversé par une quantité infinie de vaisseaux
sanguins et lymphatiques ; il est enveloppé
d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui
exsude une humeur glaireuse chargée d'entre-
tenir cet organe dans un état d'humidité con-
venable. Aussitôt que, par une cause quel-
conque, un peu d'inflammation se développe,
soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphati-
ques, soit dans la pellicule ou membrane mu-
queuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse
est sécrétée plus abondante qu'il ne convient,
il y a ÉPANCHEMENT de cette humeur dans le
cerveau, et, peu après, APOPLEXIE et PARA-
LYSIE.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil
malheur, c'est d'user de l'Elixir de Guillaud
AVANT, PENDANT ET APRÈS L'ÉPANCHEMENT,
pour le prévenir, et pour en opérer la